

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021**

Convocation du Conseil : 03/06/2021

PRESENTS : MM. JULLIEN-VIEROZ, GROLEAU, GIROUD, ALLELY, PELLET, DRESSAYRE, PHILIBERT (arrivé à 20h30).

Mmes BILLAMBOZ, LOPES, RATTIER, BELLIER, GUILLET, EHRLER, RABATEL, CHORIER.

Secrétaire de séance : M ALLELY

Validation à l'unanimité des comptes-rendus des conseil municipaux d'avril et de mai 2021.

### **1. Dénomination de l'école publique :**

Monsieur le Maire rappelle la proposition du Conseil Municipal d'Enfants de donner un nom à l'école publique : l'école « Les Châtaigniers »

Les enfants suggèrent également, si ce nom était retenu, la plantation d'un châtaignier devant ou à proximité de l'école.

Aucune autre dénomination n'étant proposée par le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (M Philibert absent), le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la dénomination « Les Châtaigniers » pour l'école publique.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures nécessaires à l'application de cette décision.

### **2- Proposition de travail avec « Comptoir de Campagne ».**

« Comptoir de campagne » est une start-up lyonnaise qui développe un concept de commerces multi-services pour redonner une vie et du lien social dans les communes rurales. Leur concept est basé sur une épicerie approvisionnée essentiellement par des producteurs locaux, des services de proximité (presse, tabac, pressing, dépôts de colis...), une salle attenante au commerce pour accueillir des professionnels et/ou libéraux, une offre de bistrot et de petite restauration...

« Comptoir de campagne » avait fait la démarche de contacter la mairie pour présenter ses activités et son intérêt pour la commune. Une réunion avait été organisée le samedi 29 mai 2021, avec la présence de 10 élus.

Si le conseil émet un avis favorable au principe de l'installation de ce type de commerce, « Comptoir de Campagne » nous accompagnera dans les différentes phases du projet dont la première est une étude d'implantation plus poussée (étude de marché, viabilité économique...). Cette étude serait facturée 3 500,00 € HT par « Comptoir de Campagne ».

À la suite de cette étude, chaque partenaire peut décider de suspendre la démarche si la viabilité du projet posait question.

Le conseil municipal se prononce pour la commande à « Comptoir de Campagne » de l'étude de viabilité, par 14 voix POUR et 1 abstention.

### **3- Services périscolaires 2021/2022 :**

**Renouvellement de l'emploi d'agent de restauration,**

Le conseil municipal, par délibération du 25/06/20 a approuvé la création d'un emploi d'agent de restauration à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à raison de 8h hebdomadaires les semaines scolaires (6h35 annualisés), Cet emploi est occupé par Mme Bouet, sous contrat à durée déterminée pour l'année scolaire.

Pour le bon fonctionnement du service et en raison du nombre important d'enfants fréquentant la cantine, il est proposé le renouvellement, pour l'année scolaire 2021/2022 du contrat de Mme Bouet. Accord du conseil à l'unanimité.

#### **Renouvellement des emplois d'animation et de direction du mercredi pour l'année scolaire**

L'accueil du mercredi a été mis en place depuis début janvier 2021. Sa fréquentation est en augmentation constante avec des nouvelles inscriptions surtout au mois de mai. En effet, la moyenne du nombre d'enfants accueillis en janvier est de 8 ; elle passe à 10 sur février-mars-avril ; et est actuellement à 16 sur mai. Les programmes proposés par l'équipe périscolaire sont un réel atout et permettent un suivi pédagogique apprécié par les familles.

Avec un bilan encourageant, nous souhaitons avec votre accord poursuivre l'accueil du mercredi pour l'année scolaire 2021-2022.

Le conseil municipal, par délibération du 8 octobre 2020, a approuvé, dans le cadre de l'ouverture de l'accueil périscolaire du mercredi, pour un an :

- L'attribution d'heures complémentaires à la directrice du périscolaire pour la direction du mercredi
- L'attribution d'heures complémentaires aux animatrices volontaires déjà en poste, par roulement (6 heures d'animation, 1h de préparation)
- Le recrutement d'un contrat « Parcours Emploi Compétence » à raison de 20H par semaine, dont 10h pour le mercredi et 10h pour renfort aux services périscolaires les jours d'école pour une durée de 12 mois.
- Le recrutement d'un contractuel sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité (article 3-I-1°) de 7h par semaine scolaire (6h d'animation, 1h de préparation).

Le personnel recruté pour cette année n'étant pas disponible en septembre, il est nécessaire, si le service est maintenu, de relancer les recrutements rapidement pour la prochaine année scolaire (conditions à définir) et de confirmer l'organisation pour les agents en place.

A l'unanimité, le conseil valide la poursuite de l'accueil du mercredi pour l'année scolaire 2021/2022 et charge Monsieur le Maire de procéder aux recrutements nécessaires, les conditions finales seront validées au conseil municipal de juillet.

#### **4- Service scolaire : renouvellement du renfort d'aide maternelle pour l'année scolaire 2021/2022.**

L'équipe enseignante a émis le souhait, par courrier, de voir renouveler les heures accomplies par Mme MENUET en qualité d'aide maternelle pour la classe de GS/CP, à raison de 2 heures par jour d'école, soit 8h hebdomadaires en période scolaire. Ces heures sont rémunérées en heures complémentaires sur son emploi d'animatrice. Elle intervient le matin en classe de GS-CP, avec un travail différencié en groupe. Cette aide est précieuse et permet de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Le conseil demande que soit étudiées les possibilités d'évolution et de valorisation des emplois périscolaires.

#### **5- Halle place de la Mairie :**

Réception des accords de subvention de la région et du département pour le projet Halle

Région : 43 740 € (45 % sur la totalité 97 200 € HT)

Département : 25 865 € (35 % sur 73 900 € HT de dépenses subventionnables)

Il convient maintenant de valider définitivement le projet afin de lancer les appels d'offres.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

**6- Finances : décision modificative n°2 au budget communal.**

Proposition d'augmentation de crédits à la section d'investissement du budget pour prendre en compte les évolutions suivantes :

- Réception des accords de subvention pour la Halle de la mairie
- Inscription de crédits en dépenses imprévues d'investissement
- Modification de compte pour l'octroi de prêts sociaux remboursables (à imputer en investissement et non en fonctionnement).

<b>Désignation</b>	<b>Augmentation crédits</b>
D 020 : Dépenses imprévues Invest	28 000,00 €
D 274 : Prêts	1 000,00 €
<b>TOTAL: DEPENSES</b>	<b>29 000,00 €</b>
R 1322	23 000.00 €
R 1323	5 000.00 €
R274	1 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>29 000,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au budget primitif communal 2021.